

Règlement des foulées de Cholette Surimeau

Le centre SocioCulturel Grand Nord, l'association de quartier de Surimeau organisent le dimanche 28 septembre 2025, la 25ème édition des foulées de Cholette/Surimeau, course nature de 10 & 17 km en solo. Limite d'inscription 400 coureurs

Condition de participation:

La course est ouverte à tout concurrents âgé de 16 ans au moins pour le 10km et 18 ans au moins pour le 17 km, licencié ou non, pour les licenciés majeurs joindre votre **attestation Athlé PPS**, ou une photocopie de licence FFA, pour les mineurs joindre un certificat médical ou un questionnaire médical mineur négatif.

Inscriptions:

En ligne sur le site: onsincrit.com, via le QR code jusqu'au vendredi 26 septembre
Par le bulletin à adresser avant le jeudi 25 septembre 2025 au: CSC Grand Nord 15 place de Strasbourg 79000 Niort.

Auprès de votre magasin Foulées jusqu'au 27 septembre.

Sur place, le dimanche à la maison de quartier de Cholette de 7h30 à 9h

Tarif: 10km 12€ - 17km 16€

Retrait des dossards:

Le samedi 27 septembre de 14 à 18h au magasin Foulées (12 rue François Cail)

Le dimanche 28 septembre à la maison de quartier de Cholette

- de 7h30 à 9h45 pour le 10km - de 7h30 à 9h15 pour le 17km

Tout transfert de dossard est interdit.

Circuits:

2 courses nature 10 & 17 km, empruntant les chemins du 3ème millénaire, des sentiers en bord de Sèvre, des passages dans les bois, en bordures de champs avec des passages en domaine privé (accessible uniquement le jour de la course) et sur route dans les quartiers de Cholette Surimeau & Ste Pezenne. Balisage par fléchage sur piquets et par rubalise.

Nous souhaitons donner à cette épreuve, l'engagement du respect par tous de nos ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. Eco-tasse ou un gobelet obligatoire. Points d'eau au km 5,5 pour le 10 et 8,5 km pour le 17.

Sécurité:

Signaleurs sur les postes clé du parcours. Pour la sécurité de coureurs aucun accompagnateur (à pied ou en vélo) ne sera autorisé auprès de ces derniers.

Responsabilité civile & Individuelle accident:

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la Maif.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Départ:

9h 30 pour le 17km à la maison de quartier de Cholette (63 rue de Cholette 79000 Niort)

10h pour le 10km

Droit à l'image:

Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.

Résultats et récompenses:

Lots pour chaque participant, récompenses aux 3 premiers féminin & masculin du 10&17 km. Nombreux lots par tirage au sort.

Résultats sur les sites: onsincrit.com - [running 79](http://running79.com) - fdcs.sportsregions.fr